



## Deuxieme convocation pour une affaire d escroquerie

Par **didine2607**, le **11/12/2016** à **09:21**

Bonjour,

Mon mari a vendu un coffre fort sur lbc 900 €. La personne nous a demandé une pièce d'identité plus rib, pour nous régler par virement. Nous avons reçu trois virements, la somme de 1.400 € donc 500 € en trop. Il nous a dit de lui rendre en espèces lorsque le transporteur viendra chercher le coffre. Les virements étaient sous des noms différents, il nous a dit de pas nous inquiéter, que c'était des personnes de sa famille.

Six mois après, j'ai eu droit à une perquisition plus une garde à vue. Ils ont convoqué mon mari dans l'après-midi et il avait heureusement garder le texto envoyé avec mon identité. Après enquête, grâce au numéro de téléphone, cette personne a arnaqué plusieurs personnes. Il disait qu'il vendait un téléphone et qu'il fallait régler sur le compte de sa femme et donner mes papiers. Après enquête le procureur m'a mis hors de cause mais je suis de nouveau convoquée pour la même affaire car il n'y a pas de traces dans le fichier national. Le gendarme me dit qu'il va récupérer l'enquête auprès de l'autre commissariat et demande au procureur de ma région.

Qu'est-ce que je risque s'il vous plait ? je ne mange plus, ne dors plus.

Merci.

Par **jodelariege**, le **12/12/2016** à **09:12**

bonjour ,didine qu'avez vous fait des virements? avez vous donné les 500 euros au transporteur ? celui ci s'est il vraiment présenté à votre domicile et a t il emporté votre coffre? vous dites ensuite que la personne aurait utilisé vos papiers pour faire d'autres arnaques?

Par **morobar**, le **12/12/2016** à **11:54**

Voici comment se déroule l'escroquerie.

L'arnaqueur se procure un RIB et une adresse en souscrivant à un achat en ligne auprès d'un particulier.

Simultanément il vend des articles bidons qu'il n'a pas l'intention de livrer à plusieurs acheteurs appâtés par un prix avantageux, en communiquant les coordonnées de son premier vendeur.

De sorte que celui-ci voit arriver des paiements partiels et excessifs de plusieurs sources (les acheteurs floués).

Enfin vient l'enlèvement et la demande de restitution de l'en-trop perçu.

Aucune trace bancaire de l'escroc qui récupère un article et de la monnaie en liquide.